



INFORMATION RÉGLEMENTÉE

CONTRAT DE LIQUIDITÉ

CONTRAT DE
LIQUIDITÉ

PARIS

02/07/2021

Bilan semestriel du contrat de liquidité de la société BOUYGUES

Au titre du contrat de liquidité confié par la société BOUYGUES à Kepler Cheuvreux, à la date du 30 juin 2021, les moyens suivants figuraient au compte de liquidité :

- 195 500 titres
- 15 763 185.76 € en espèces
- Nombre de transactions exécutées sur le semestre à l'achat : 942
- Nombre de transactions exécutées sur le semestre à la vente : 888
- Volume échangé sur le semestre à l'achat : 532 002 titres pour 17 821 022.61 €
- Volume échangé sur le semestre à la vente : 368 002 titres pour 12 540 282.90 €

Il est rappelé :

- que lors du dernier bilan du 31 décembre 2020, les moyens suivants figuraient au compte de liquidité :
 - 31 500 titres
 - 21 093 175.84 € en espèces
 - Nombre de transactions exécutées sur le semestre à l'achat : 1 178
 - Nombre de transactions exécutées sur le semestre à la vente : 1 592
 - Volume échangé sur le semestre à l'achat : 756 134 titres pour 23 405 014.90 €
 - Volume échangé sur le semestre à la vente : 824 634 titres pour 26 173 698.05 €
- que lors de la mise en place du contrat, les moyens suivants figuraient au compte de liquidité :
 - 0 titres
 - 10 000 000.00 € en espèces

La mise en œuvre du contrat de liquidité est réalisée conformément à la Décision de l'AMF n° 2018-01 en date du 2 juillet 2018, instaurant des contrats de liquidité sur titres de capital au titre de pratique de marché admise.

Société Anonyme au capital de 380 759 842 euros
Siège social : 32 avenue Hoche, 75008 PARIS
572 015 246 RCS Paris